

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

beko Duschkabinenreiniger

N° CE: -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Détergents sanitaires, sans logo

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: beko Group AG

Rue: Agathafeld 22

Lieu: CH-9512 Rossrüti

Téléphone: +49 (0) 9091/90898-0

Téléfax: +49 (0) 9091/90898-29

e-mail: info@beko-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, Kurzwahl: 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 2 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
34590-94-8	Dipropylenglykolmethylether (DPM)			1 - < 3 %
	252-104-2		01-2119450011-60	
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol			0,5 - < 1 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H331 H302 H315 H319			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			0,5 - < 1 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			0,00135 %
	-	613-167-00-5	01-2120764691-48	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
34590-94-8	252-104-2	Dipropylenglykolmethylether (DPM)	1 - < 3 %
	par inhalation: CL50 = 55 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 9500 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	0,5 - < 1 %
	par inhalation: ATE 3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2001 mg/kg; par voie orale: ATE 1200 mg/kg		
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,5 - < 1 %
	par inhalation: CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13900 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg		
55965-84-9	-	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	0,00135 %
	par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 50 mg/kg; par voie orale: DL50 = 53 mg/kg Skin Corr. 1C; H314: >= 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100		

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

substances odorantes, agents de conservation (Methylchloroisothiazolinone/methylisothiazolinone).

Information supplémentaire

Die behandelte Ware enthält Biozidprodukte als Schutzmittel.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 3 de 12

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 4 de 12

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter de respirer les aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
55965-84-9	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle [26172-55-4] et 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2682-20-4] mélange 3:1 (inhalable)	-	0,2		VME 8 h	
		-	0,4		VLE courte durée	
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME 8 h	
		20	98		VLE courte durée	
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
34590-94-8	Oxyde de dipropylèneglycolméthyle (mélange d'isomères)	50	300		VME 8 h	
		50	300		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse; /g créatinine)	150 mg/g	U	c, b
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
34590-94-8	Dipropylenglykolmethylether (DPM)		
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	37,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		1,67 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	65 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	310 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	15 mg/kg p.c./jour
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutyle d'éthylène-glycol		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	246 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	89 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	683 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	75 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	98 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	49 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	426 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	123 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	38 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	44,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	3,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	13,4 mg/kg p.c./jour
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	888 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	500 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	319 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	89 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	26 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 6 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
34590-94-8	Dipropylenglykolmethylether (DPM)	
Eau douce		19 mg/l
Eau de mer		1,9 mg/l
Sol		2,74 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		4168 mg/l
Sédiment d'eau douce		70,2 mg/kg
Sédiment marin		7,02 mg/kg
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	
Eau douce		8,8 mg/l
Eau de mer		0.88 mg/l
Sédiment d'eau douce		34,6 mg/kg
Sédiment marin		3,46 mg/l
Sol		2,8 mg/kg
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Intoxication secondaire		160 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2251 mg/l
Sol		28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Recommandation: Caoutchouc butyle 0,7 mm, Temps de pénétration > 480 min

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 7 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	bleu clair
Odeur:	fruité
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles pour le mélange.

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	ca. 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	(DPM) 1,4 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	(DPM) 14 vol. %
Point d'éclair:	non déterminé, >67 °C
Température d'auto-inflammation:	>205 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	4
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	1,2 hPa Butylglykol
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	5,3 hPa Butylglykol
(à 50 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,00 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 8 de 12

d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (inhalation vapeur) 333,33 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
34590-94-8	Dipropylenglykolmethylether (DPM)				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 9500 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 55 mg/l	Rat		
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol				
	orale	ATE 1200 mg/kg			
	cutanée	DL50 2001 mg/kg	Lapin	SDB Scharr	
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 5840 mg/kg	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 13900 mg/kg	Lapin	OECD 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 30 mg/l	Rat	SDB	OECD 403
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)				
	orale	DL50 53 mg/kg	Rat	Gestis	OECD401
	cutanée	ATE 50 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 9 de 12

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
34590-94-8	Dipropylenglykolmethylether (DPM)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10000	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1919	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1490	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1840	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1550	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	100 mg/l	21 d	Danio rerio	OECD 204
	Toxicité pour les algues	NOEC	286 mg/l	72 d	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	100 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Desmodesmus subspicatus	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 10 de 12

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol			
	OECD 301B	90,4	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	Sauerstoffverbrauch	53%	5	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
	OECD 301D	>60%	28	Boue activée
	leicht biologisch abbaubar			
	OECD 302B	100%	28	Boue activée
	completely eliminated			
	OECD 303A	>80%		Boue activée
	Wirkstoffabbau- schnell abbaubar			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	0,81

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	3,16		berechnet

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 11 de 12

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2010/75/UE (COV): 2,8 % (28,003 g/l)

2004/42/CE (COV): 2,8 % (28,003 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Teneur en COV (OCOV): 2,8 %

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Duschkabinenreiniger

Date de révision: 05.04.2024

Code du produit: 299 59 0500

Page 12 de 12

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)